

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 28 novembre 2023 pour la séance du 5 décembre 2023 à 17h00

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ :**

▪ **En présentiel**

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente

Monsieur Rémi BECUWE - Administrateur

Madame Delphine CASTELLI – Administratrice

Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice

Madame Jocelyne FEVER - Administratrice

Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur

Madame Laurence HUMILIÈRE – Administratrice

Madame Michèle PEPIN - Administratrice

▪ **En vision conférence**

Madame Laurence OLIVIER - Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Madame Catherine DELESALLE à Madame Michèle PEPIN



Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du 5 décembre 2023

DELIBERATION N°4 - AVANCES SUR SUBVENTIONS AUX SCAS DES COMMUNES DE MARDYCK, SAINT-POL-SUR-MER ET FORT-MARDYCK ET A LA SEPM

- 1) Afin de permettre l'établissement d'un dialogue de gestion avec les communes associées, il est proposé de verser, au cours du premier trimestre 2024, à leurs Sections Communales d'Action Sociale (SCAS) une avance sur subvention dans la limite de 50% du montant voté en 2023.

Lors du vote du Budget Primitif 2024, le montant total de subvention affecté sera alors défini.

Sachant que le montant voté en 2023 pour Fort-Mardyck était de 225 000 €, celui pour Saint-Pol-sur-Mer de 930 000 € et celui pour Mardyck de 18 000 €, l'avance sur subvention s'élève pour la commune de Fort-Mardyck à 112 500 €, pour Saint-Pol-sur-Mer à 465 000 € et pour Mardyck à 9 000 €.

- 2) Il en est de même pour la subvention à la SEPM (Société d'Entraide du Personnel Municipal). Sachant que le montant voté en 2023 était de 42 240 € pour l'ensemble des budgets avec la répartition suivante, l'avance possible sera également fixée à 50 % dudit montant.

Budget	Inscription budgétaire et limite supérieure 2022	Avance 2023
Budget principal	20 700	10 350
Résidence Autonomie Louis Matthys	2 740	1 370
EHPAD Van Eeghem	10 300	5 150
Maison Maria Schepman	3 250	1 625
Espace Bel Air	1 250	625
CLIC-Relais autonomie du Littoral	750	375
Maison des Dunes Roger Fairise	3 250	1 625
TOTAUX	42 240	21 120

Il est proposé au Conseil d'Administration d'accepter le versement de ces crédits.

ADOPTE

**Pour le Maire-Président,
Par délégation,**